

Neuchâtel, le 25 avril 2025

Deux rendez-vous pour fêter 50 ans de jumelage entre Besançon et Neuchâtel

Besançon et Neuchâtel fêtent cette année un demi-siècle d'amitié. A la place de cadeaux protocolaires, les autorités des deux villes ont décidé d'offrir des visites-découverte à leurs habitant-e-s. Une journée d'accueil des Bisontines et Bisontins aura lieu samedi 24 mai. Les Neuchâtelois-es sont attendu-e-s à leur tour dans la capitale comtoise le 18 octobre.

L'année 2025 marque cinq décennies d'amitié et de coopération franco-suisse en matière économique, académique, culturelle, technique, ainsi que dans les domaines de la jeunesse, du développement, du tourisme et de la démocratie participative.

Dans ce cadre, un programme varié sera proposé tout au long de l'année. Les temps forts se concentreront sur deux journées exceptionnelles : le 24 mai, où 100 Bisontines et Bisontins se rendront à Neuchâtel et le 18 octobre, quand 100 Neuchâtelois-es auront l'occasion de visiter Besançon.

Concert gratuit

Les deux villes ont concocté un riche programme d'activités afin de favoriser les rencontres, les échanges et les découvertes dans leur ville jumelée. Pour la journée du 24 mai, les participant-e-s auront l'embaras du choix : musées de la Ville de Neuchâtel, croisières sur le lac, train touristique, visite Belle époque, visite du Château, de la Collégiale, des Caves de la Ville et même de la Case à chocs. Ce jour-là, un drapeau aux couleurs de cette amitié d'un demi-siècle flottera sur l'Hôtel de Ville.

Cerise sur le gâteau, un double concert gratuit de Giulia Dabalà et du groupe Lauve de Besançon aura lieu à 17h30 au cinéma des Arcades. Cet événement là, 100% gratuit, est ouvert à toutes et tous, habitant-e-s de Besançon comme de Neuchâtel.

Les inscriptions à cette journée jubilé à Neuchâtel sont ouvertes du côté de Besançon. Les Neuchâtelois-es intéressé-e-s à participer à la journée du 18 octobre à Besançon pourront s'inscrire à partir de la rentrée d'été sur le site de la Ville de Neuchâtel.

En attendant, si l'on souhaite visiter la belle cité comtoise, il vaut la peine de connaître cette astuce valable toute l'année : les personnes domiciliées dans la capitale cantonale fusionnée (Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, Peseux et Valangin) bénéficient de la gratuité dans les musées publics et les piscines sur présentation d'une attestation de domicile !

→ **Programme complet des 50 ans du jumelage Neuchâtel-Besançon :**
www.neuchatelville.ch/villes-jumelees

Ville de Neuchâtel

Renseignements complémentaires :

Service de la communication, 032 717 77 15/39

